

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 125 (1999)  
**Heft:** 19

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le comité central vous informe

Les objets suivants étaient en particulier à l'ordre du jour de la sixième réunion du CC, le 23 septembre 1999 :

- l'issue encourageante du vote général sur les nouveaux statuts (voir encadré);
- le Modèle de prestations;
- l'avenir des commissions rattachées au CC et du groupe Unitas;
- l'adoption du budget 2000;
- les bases de calcul des honoraires;
- la liste des membres SIA 2000.

### Modèle de prestations (MP)

Les résultats de la mise en consultation du MP peuvent être résumés comme suit.

- La subdivision légèrement modifiée des phases de projet, avec l'introduction d'une phase de lancement distincte est considérée comme positive;
- L'articulation du modèle en prestations exigées par le mandant et descriptifs de prestations structurés en fonction des divers concepteurs (architecte, ingénieur civil, ingénieur CVSE) a rencontré une large approbation. Inspiré des règlements sur les prestations et honoraires (RPH), le découpage a été opéré de manière à coller au déroulement des études. Dans la pratique, et pour le bâtiment par exemple, les diverses catégories de prestations ainsi établies ne s'appliquent pas nécessairement toutes et leur teneur doit, tout comme les exigences du mandant, être précisée en fonction du projet concret. Dans ce sens, le MP constitue un cadre général ouvert à d'autres types de prestations et applicable à d'autres secteurs de la construction;
- Les descriptifs établis doivent encore être complétés par des rubriques prenant en compte notamment les prestations liées à l'environnement et au

### Vote général

L'organe de contrôle indépendant (*Curator AG* à Zurich) mandaté par la SIA pour procéder au décompte – en présence du réviseur comptable Rémy Erard – des voix exprimées lors du vote général sur les nouveaux statuts a communiqué les résultats suivants:

OUI	4547 voix	95,7%
NON	107 voix	3,5%
Blanc/non valide	37 voix	0,8%
Participation		40,8%

Ayant pris connaissance de ce résultat réjouissant, le comité central a fixé l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Il tient à remercier tous les membres qui se sont engagés dans ce scrutin et considère que la claire approbation de la nouvelle structure appelle sa mise en œuvre rapide au profit de tous.

- développement durable;
- Le chapitre relatif à la direction générale des travaux doit encore être affiné;
- Des descriptifs de prestations doivent également être élaborés pour les phases de projet 1 « Planification stratégique » et 6 « Exploitation »;
- La description du mandat doit être vérifiée sous l'angle du rapport entre objectifs intermédiaires et mandat;
- Les modèles de contrats doivent être revus parallèlement au nouveau MP et publiés en même temps.

Au vu de ces résultats, le comité central a décidé:

- de ne pas soumettre le MP à l'approbation de l'assemblée des délégués 2/99;
- d'en poursuivre l'élaboration avec celle des contrats correspondants, conformément à de nouvelles lignes directrices émises par le CC;
- de prolonger la validité de l'actuel MP 95 jusqu'à fin 2001.

### Avenir des commissions du CC et du groupe Unitas

Sur la base des réponses apportées par les commissions du CC (commissions « Cycle des matériaux », « Energie », « Informatique », « Publicité » et « Assurances ») et par le

groupe Unitas à un questionnaire du secrétariat général, le comité central a une première fois abordé l'avenir de ces organes consultatifs. Bien qu'ils ne soient plus mentionnés explicitement dans les nouveaux statuts, les articles 33 et 34 autorisent la direction à créer de telles instances et un projet de plate-forme destinée aux bureaux membres, dont le besoin est indéniable, a été particulièrement salué dans ce contexte.

### Budget 2000

Les objectifs budgétaires ont été établis en vue de la mise en œuvre de la nouvelle SIA au cours du premier semestre. S'appuyant sur les discussions menées lors de la conférence des présidents du 21 septembre, le comité central a donc adopté le budget 2000 moyennant quelques retouches. Bien que l'augmentation des fonds propres demeure un impératif financier à plus long terme, l'association y renonce durant cette année de transition pour présenter un budget équilibré. Cela permet de dégager des moyens à hauteur d'un million de francs, destinés à la mise en place et à la construction de la nouvelle structure, ainsi qu'au financement de projets afférents. Dans cette optique, les cotisations demandées aux membres individuels seront por-

tées à 250 francs, tandis que celles des bureaux membres se verront diminuées de quelque 6%.

#### Bases de calcul des honoraires

Sur recommandation de la commission des tarifs, le comité central a décidé de relever les tarifs horaires de 5 francs. Cette mesure est motivée par l'augmentation substantielle des frais généraux (frais d'acquisition de mandats, débours liés

aux procédures de préqualification, etc.) intervenue depuis le dernier relèvement des tarifs en 1995.

#### Liste des membres SIA 2000

Une nouvelle liste SIA présentant toutes les catégories de membres en fonction des différentes subdivisions paraîtra au début de l'an 2000. Au cours du quatrième trimestre, le secrétariat général procédera à l'envoi des formulaires de

données correspondants, sur lesquels les membres individuels pourront également indiquer leur appartenance à un groupe professionnel. Quant à la présence de la SIA à la Swissbau 2000, elle sera aussi mise à profit pour promouvoir de nouvelles adhésions. Le comité central a accepté le remaniement de la liste SIA tel que proposé.

*Eric Mosimann, secrétaire général*

### Tableau des concours

Organisateur et renseignements	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction de l'urbanisme, Neuchâtel (tél. ++41 32 717 76 60)	Aménagement de l'espace de l'Europe à Neuchâtel (CI)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	17 décembre 99 (3 décembre 99)	
Club alpin suisse, sect. TI (fax. 091 985 25 58)	Cabane au col du Cristallina (CP 2 degrés)	Architectes suisses inscrit au REG A ou B	17 décembre 99 (15 octobre 99)	
Province de Bolzano (I) (tél. ++39-4-71 81 15 11)	Bâtiments scolaires pour la formation pédagogique (CP)	Architectes selon accord OMC	26 novembre 99	
BBR, Referat II 3 Hardenbergstr. 19 D-10623 Berlin (tél. ++49 30 31 59 11 11)	Ambassade d'Allemagne à Tokio (PQ)	Architectes habilités à exercer dans leur propre pays ou dont la qualité est reconnue selon la directive 85/384/EEE	(26 octobre 99)	
Service des bâtiments, Spitalgasse 3, D-85049 Ingolstadt (tél. ++49 89 305 21 71)	Réfection et extension du musée pour l'art et le design, Ingolstadt (D) (PQ)	Architectes habilités à exercer dans leur propre pays ou dont la qualité est reconnue selon la directive 85/384/EEE	(27 octobre 99)	
Canton du Tessin, Section logistique (tél. 091 814 41 80)	Ecole secondaire cantonale, Bellinzona (CP)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	14 février 2000 (15 octobre 99)	
Service des constructions Stestegstr. 3, CP 61, 6431 Schwyz	Bâtiment de sécurité pour la police cantonale (CP)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	24 janvier 2000 (dès le 4 octobre)	
Schulgemeinde Küssnacht ZH	Réfection et extension du centre scolaire	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	12 février 2000 (8 octobre 99)	
Université de Pavie (tél. 03 82 50 42 09)	Bibliothèque centrale pour l'aire scientifique (PQ)	Architectes européens selon accord OMC	(10 octobre 99)	
ZuhauseWohnen, SH 2000, Possmoorweg 5, D-22301 Hambourg	« Starterhaus 2000 », concept de maison unifamiliale (CI)	Architectes et étudiants en architecture	10 janvier 2000	
Fondation Frate Sole, Via Ada Negri 2, I-27100 Pavia	Prix pour l'architecture sacrée	Artistes et architectes ayant apporté une contribution significative à la construction d'édifices religieux	31 mai 2000	
Secrétariat Altersheim Thusis, Compognastrasse, CH - 7430 Thusis GR	Transformation d'un home pour personnes âgées	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	15 janvier 2000 (15 octobre 99)	

#### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, organe en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 142 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.**